



COMMUNE DE TREIGNAC



ARRETE DU MAIRE
CIRCULATION ALTERNEE

Rue Léo Champseix

AT65-2026

Le Maire de Treignac,

Vu le code général des collectivités Territoriales, notamment les articles L2213-1 à L2213-6,

Vu la demande en date du 19 mai 2026 par Mr Pagnat Olivier,

Considérant qu'il y a lieu d'alterner la circulation de 9h à 16h, 5 rue Léo Champseix, samedi 30 mai 2026, pour permettre l'évacuation de terres.

ARRETE

Article 1 : La circulation est alternée, 5 rue Léo Champseix, samedi 30 mai 2026 de 9h00 à 16h00, pour permettre l'évacuation de terres.

Article 2 : Des panneaux matérialisant cette interdiction sont mis en place par le demandeur.

Article 3 : Monsieur le chef de brigade de Gendarmerie de Treignac est chargé pour ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Treignac le 20 mai 2026

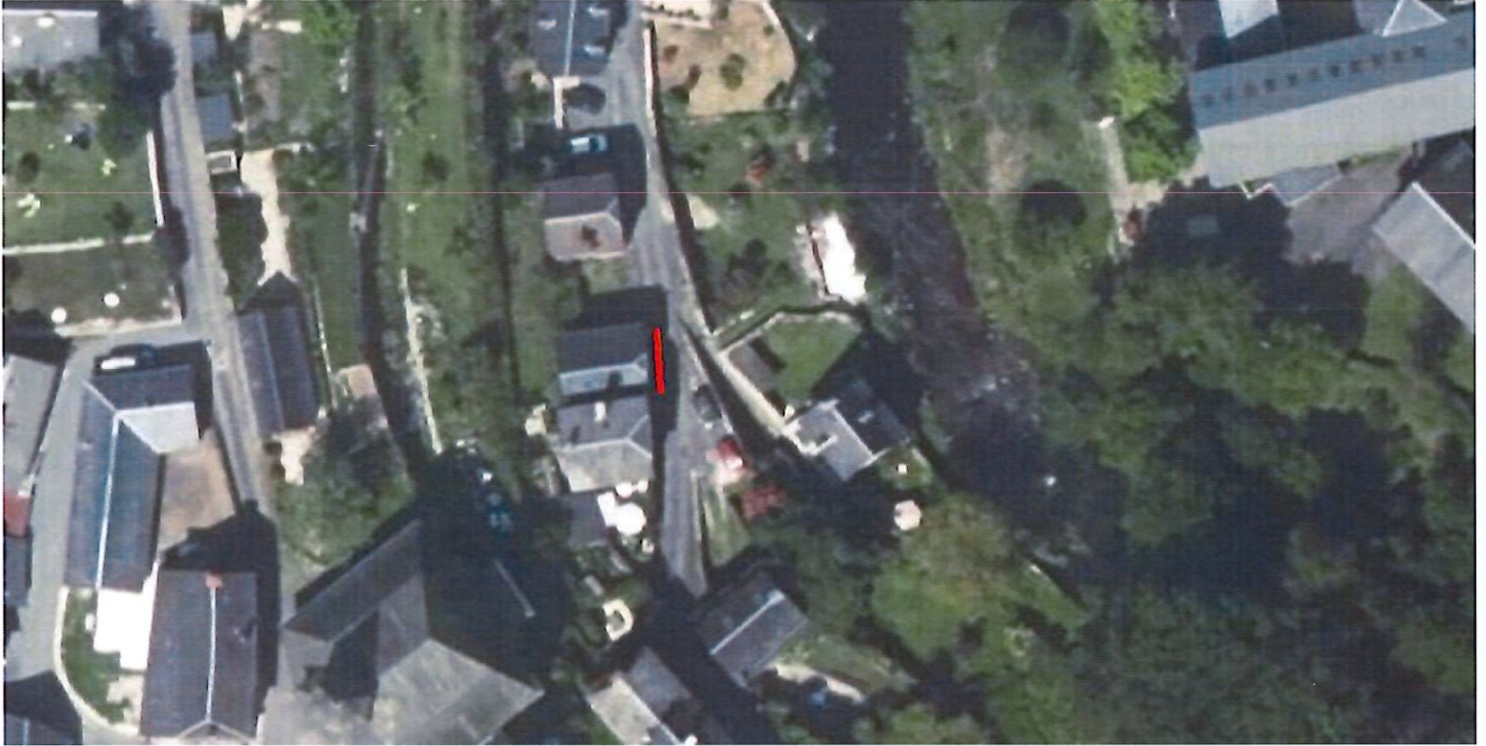
Le Maire, Alexia LEGRAIN



CIRCULATION

ALTERNEE

Rue Léo Champseix



SAMEDI 30 MAI 2026

De 9h à 16h

Evacuation de terres



ARRÊTE MUNICIPAL N°AT65-2026

